Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer
· UFI: A4Y0-70QD-R002-VUCY
· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
· Secteur d'utilisation
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
· Catégorie de processus PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
· Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
· Catégorie de l'article
AC7 Articles métalliques
AC13 Articles en plastique
· Emploi de la substance / de la préparation
Voir notre fiche technique pour l'application de ce produit.
Un primaire mono-composant universal
· Utilisations déconseillées
Ce produit n'est pas recommandé pour des applications autres que celles identifiées ci-dessus.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
· Producteur/fournisseur:
W.Heeren & Zoon bv.
Oosteinderweg 32
1432 AL Aalsmeer
Netherlands
tel.+31 297-360366
email: info@epifanes.nl
· Service chargé des renseignements: Research & Development.
· 1.4 Numéro d'appel d'urgence
W.Heeren & Zoon bv. tel: +31 297 360678, E-mail: rend@epifanes.nl
France: numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59 :24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Belgium: antigifcentrum/centre antipoisons: 070 245 245

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 1)

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques.
Hydrocarbures, C9, aromatiques.
· Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· Conseils de prudence
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 2)

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT:
Le produit ne répond pas aux critères PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.
l'annexe XIII de REACH.
Non applicable
· vPvB:
Le produit ne répond pas aux critères de vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.

*
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges
· Description:
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 919-857-5 Numéro index: 649-327-00-6 Reg.nr.: 01-2119463258-33	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques. Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 EUH066	10-25%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 3)

CAS: 128601-23-0 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques. Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H335-H336	≥10-<25%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7 Reg.nr.: 01-2119463881-32	Oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≤2,5%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	Acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	≥0-<0,3%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	≥0-<0,3%
CAS: 77-99-6 EINECS: 201-074-9 Reg.nr.: 01-2119486799-10	propylidynetriméthanol Repr. 2, H361	<0,3%

· Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours
· Remarques générales:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après inhalation:
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
· Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 4)

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
· 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 5)

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
· Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Aucune exigence particulière.
· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire
· Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
100 mg/m3, 19 ppm, TWA Données de fabrication

1330-20-7 xylène	
VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée
123-86-4 Acétate de n-butyle	
VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

· Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 14.01.2026

· DNEL (Derived No Effect Level) pour les professionnels		
64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques.		
Oral	Long terme - effets systémiques.	125 mg/kg bw/dag (consommateur)
Dermique	Long terme - effets systémiques.	125 mg/kg bw/dag (consommateur)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 6)

Inhalatoire	Long terme - effets systémiques.	185 mg/m³ (consommateur)
128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques.		
Oral	Effets systémiques à long terme.	11 mg/kg/dag (consommateur)
Dermique	Long terme - effets systémiques.	11 mg/kg/dag (consommateur)
Inhalatoire	À long terme - effets systémiques.	32 mg/m³ (consommateur)
1314-13-2 Oxyde de zinc		
Oral	Long terme - effets systémiques.	0,83 mg/kg bw/dag (consommateur)
Dermique	Long terme - effets systémiques.	83 mg/kg bw/dag (consommateur)
Inhalatoire	Long terme - effets systémiques.	2,5 mg/m³ (consommateur)
1330-20-7 xylène		
Oral	Effets systémiques à long terme.	1,6 mg/kg/dag (consommateur)
Dermique	Long terme - effets systémiques.	108 mg/kg/dag (consommateur)
Inhalatoire	Long terme - effets systémiques.	14,8 mg/m³ (consommateur)
	Effets systémiques à court terme.	174 mg/m3 (consommateur)
	Court terme - effets locaux.	174 mg/m³ (consommateur)
123-86-4 Acétate de n-butyle		
Oral	Long terme - effets systémiques.	2 mg/kg bw/dag (consommateur)
	Court terme - effets systémiques	2 mg/kg bw/dag (consommateur)
Dermique	Court terme - effets systémiques	6 mg/kg/bw/dag (consommateur)
	Long terme - effets systémiques	3,4 mg/kg bw/dag (consommateur)
Inhalatoire	Long terme - effets systémiques.	12 mg/m³ (consommateur)
	Effets locaux à long terme.	300 mg/m³ (consommateur)
	Effets systémiques à court terme.	300 mg/m3 (consommateur)
	Court terme - effets locaux.	300 mg/m³ (consommateur)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 7)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	Long terme - effets systémiques.	36 mg/kg/dag (consommateur)
Dermique	Long terme - effets systémiques.	320 mg/kg/dag (consommateur)
Inhalatoire	Long terme - effets systémiques.	33 mg/m³ (consommateur)
77-99-6 propylidynetriméthanol		
Oral	À long terme - effets systémiques.	0,34 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	Effets aigus/à court terme - locaux	0,34 mg/kg/bw/dag (consommateur)
Inhalatoire	À long terme - effets systémiques.	0,58 mg/m³ (consommateur)

· DNEL (Derived No Effect Level) pour le grand public

64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques.		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	208 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Lange termijn systemische effecten.	871 mg/m³ (Salariés)
128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques.		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	25 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Lange termijn systemische effecten.	150 mg/m³ (Salariés)
1314-13-2 Oxyde de zinc		
Dermique	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Pitkäaikainen - systeemiset vaikutukset.	5 mg/m³ (Salariés)
	Effets locaux à long terme.	0,5 mg/m³ (Salariés)
1330-20-7 xylène		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	180 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Lange termijn systemische effecten.	77 mg/m³ (Salariés)
	Court terme - effets systémiques.	289 mg/m³ (Salariés)
	Court terme - effets locaux.	289 mg/m³ (Salariés)
	Effets locaux à long terme.	77 mg/m³ (Salariés)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 8)

123-86-4 Acétate de n-butyle		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	7 mg/kg/dag (Salariés)
	Court terme - effets systémiques	11 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Lange termijn systemische effecten.	48 mg/m³ (Salariés)
	Court terme - effets systémiques.	600 mg/m³ (Salariés)
	Court terme - effets locaux.	600 mg/m³ (Salariés)
	Effets locaux à long terme.	300 mg/m³ (Salariés)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	796 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Pitkäaikainen - systeemiset vaikutukset.	275 mg/m³ (Salariés)
77-99-6 propylidynetriméthanol		
Dermique	À long terme - effets systémiques.	0,94 mg/kg bw/day (Salariés)
Inhalatoire	Pitkäaikainen - systeemiset vaikutukset.	3,3 mg/m³ (Salariés)

· **PNEC**

1314-13-2 Oxyde de zinc	
Eau de mer	6,1 µg/L (Eau de mer)
Eau douce	20,6 µg/l (Eau douce)
Sédiments (eau douce)	117,8 mg/kg sed dw (Eau douce)
Sédiments (eau de mer)	56,5 mg/kg sed dw (Eau de mer)
STP	0,1 mg/l (Station d'épuration)
terre	56,5 mg/kg (Eau de mer)
	117,8 mg/kg (Eau douce)
Terre	35,6 mg/kg (sol)
1330-20-7 xylène	
Intermittent	0,327 mg/l (Eau à libération intermittente)
Eau douce	0,327 mg/l (Eau douce)
Eau de mer	0,327 mg/l (Eau de mer)
Sédiments (eau douce)	12,46 mg/kg sed dw (Eau douce)
Sédiments (eau de mer)	12,46 mg/kg sed dw (Eau de mer)
STP	6,58 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning)
Terre	2,31 mg/kg (sol)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 9)

123-86-4 Acétate de n-butyle	
Station d'épuration	35,6 mg/l (Station d'épuration)
Eau douce	0,18 mg/l (Eau douce)
Eau de mer	0,018 mg/l (Eau de mer)
Sédiments (eau douce)	0,981 mg/kg sed dw (Eau douce)
Sédiments (eau de mer)	0,098 mg/kg sed dw (Eau de mer)
Rejets intermittents	0,36 mg/l (Eau douce)
Terre	0,09 mg/kg (sol)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Chaîne alimentaire	100 mg/l (Chaîne alimentaire)
Station d'épuration	100 mg/l (Station d'épuration)
Eau douce	6,35 mg/l (Eau douce)
Eau de mer	0,0635 mg/l (Eau de mer)
Sédiments (eau douce)	3,29 mg/kg sed dw (Eau douce)
Sédiments (eau de mer)	0,329 mg/kg sed dw (Eau de mer)
Terre	0,29 mg/kg (sol)

· Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
· Protection respiratoire:
Filtre AX
En cas de charge courte ou faible, dispositif de filtration respiratoire; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utilisez un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant. Un demi-masque pour les vapeurs organiques et les solvants selon le type EN140 A1 ou A2 est recommandé.
· Protection des mains:
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

Le gant le plus approprié doit être choisi en consultation avec le fournisseur/ fabricant de gants, qui peut fournir des informations sur le temps de pénétration du matériau du gant.
qui peut fournir des informations sur le temps de pénétration du matériau du

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 10)

gant.
fournir. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de pénétration d'au moins 8 heures.
ont. Caoutchouc nitrile. caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Pour protéger les mains des
des produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne EN374.

· Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
· Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
caoutchouc nitrile;
l'épaisseur du gant recommandé> 0,45 mm. la perméabilité / temps de perméation: > 480 min. selon la norme EN 374.
· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
Chloropene; l'épaisseur du gant> 0,7 mm, temps de percée> 60min. selon la norme EN 374.
caoutchouc nitrile; gant épaisseur> 0,3 mm, temps de percée> 60min.volgens EN 374.
· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:
· Protection de la peau
Porter un vêtement de protection approprié pour se protéger des éclaboussures ou de la contamination. Pour une protection optimale, les vêtements doivent comprendre une combinaison antistatique, des bottes et des gants.
meilleure protection, les vêtements doivent comprendre une combinaison, des bottes et des gants antistatiques.
· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Conserver le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé afin de respecter les restrictions relatives aux émissions dans l'air, l'eau et le sol.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 11)

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· État physique	Liquide
· Couleur:	Divers, selon l'encrage
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	150 °C (128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques.)
· Inflammabilité	Inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,1 Vol %
· Supérieure:	7 Vol %
· Point d'éclair	40 °C
· Température d'auto-inflammation	500 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	35 s (ISO 6 mm)
· Dynamique:	Non déterminé
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur:	Non déterminé
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,35 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 12)

· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	≥33,2-<33,3 %
· VOC:	≥33,2-<33,33 % VOC 450,0 g/l / 3,76 lb/gal
· Teneur en substances solides:	66,0 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique
· Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter
Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation. L'électricité statique et la formation d'étincelles
doivent être évitées. Ne pas pressuriser, couper, souder, percer, abraser ou exposer à la chaleur ou à des sources d'inflammation.
exposer à la chaleur ou à d'autres sources d'inflammation.
· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 13)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë - orale
Toxicité aiguë par ingestion
(LD□□ mg/kg)
3.523,0
Espèce Rat
Toxicité aiguë - cutanée
ATE dermique (mg/kg) 1,100.0
Toxicité aiguë - inhalation
Espèce Rat
ATE inhalation (vapeurs mg/l) 12,8
· Toxicité aiguë néant

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques.		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OESO 401)
Dermique	DL50	>5.000 mg/kg (lapin) (OESO 402)
Inhalatoire	LC50 4 heures	4.951 mg/m³ (rat) (OESO 403)
128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques.		
Oral	LD50	3.492 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	3.160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	CL50	>6.193 mg/m³ (rat) (OECD 403)
1314-13-2 Oxyde de zinc		
Oral	LD50	7.950 mg/kg bw (souris)
	LD50	>15.000 mg/kg (rat)
1330-20-7 xylène		
Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	11 mg/l (lapin)
123-86-4 Acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10.760 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	>14.000 mg/kg bw (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	>5 g/kg (lapin)

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 14)

Inhalatoire	LC50 6 heures	16.000 mg/m³ (rat)
77-99-6 propylidynetriméthanol		
Oral	LD50	14.100 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg bw (lapin)
Inhalatoire	LC50	>6,8 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée néant
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire néant
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Mutagénicité sur les cellules germinales néant
· Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	
64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques.	
LC50 48 heures	1.000 mg/l (Puces d'eau)
LL50 96 heures	>1.000 mg/l ((Truite arc-en-ciel))
NOELR 72 uur	100 mg/l (Microalgues)
EL50 72 heures	1.000 mg/l (Microalgues)
128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques.	
CE50/48 h	3,2 mg/l ((Daphnia magna))
LC50 (96 hours)	9,2 mg/l ((truite arc-en-ciel))

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 15)

EC50 (72 hours)	2,9 mg/l (Algues, Test d'inhibition de la croissance) (NOEC)
1314-13-2 Oxyde de zinc	
LC50 96 heures	0,169 mg/l ((Truite arc-en-ciel))
CSEO	0,0299 mg/l (Algues, Test d'inhibition de la croissance)
1330-20-7 xylène	
EC10 72 heures	1,9 mg/l (Microalgues)
CE50 24 heures	1 mg/l ((Truite arc-en-ciel)) (OECD 202)
CE50 3 heures	>157 mg/l (Micro-organismes) (OECD 209)
EC10 21 jours	1,91 mg/l (Puces d'eau) (OECD 211)
LC50 96 heures	2,6 mg/l ((Truite arc-en-ciel)) (OECD 203)
	13,5 mg/l (Poisson bleu) (OECD 203)
	21 mg/l (Fermeture à glissière à tête épaisse) (OECD 203)
	2-5 mg/l (Bar rayé) (OECD 203)
ErC50 72 uur	4,36 mg/l (Microalgues)
CE50 48 heures	1-5 mg/l (Puces d'eau) (OECD 202)
IC50 72 heures	3-5 mg/l (Algues, Test d'inhibition de la croissance)
NOEC 56 heures	1,3 mg/l ((Truite arc-en-ciel))

· 12.2 Persistance et dégradabilité
Persistance et dégradabilité
Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradabilité - 78% : 28 jours OCDE 301F
· Comportement dans les compartiments de l'environnement:
· Composants:
Xylène : Biodégradabilité ;
- Dégradation 87.8% : 28 jours / OCDE 301F

Ethylbenzène : Biodégradabilité ; Dégradation 70 - 80% : 28 jours

- Dégradation 100% : 6 jours / OCDE 301E

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyle : Biodégradabilité : 83% ; 28 jours / Test de respirométrie manométrique (TG 301 F)
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas dans les organismes.
· Facteur de bioconcentration (FBC)
Xylène BCF : 5.4 - 25.9, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
FBC de l'éthylbenzène : <100, données "Read-across" sur les poissons.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyle BCF : <100
· 12.4 Mobilité dans le sol
Xylène : Le produit n'est pas miscible avec l'eau et s'étale à la surface de l'eau.
Ethylbenzène : Mobilité Le produit n'est pas soluble dans l'eau.
Le produit n'est pas soluble dans l'eau.

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 16)

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT:
sans objet
Cette substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB selon les critères actuels de l'UE.
· vPvB:
Cette substance n'est pas classée vPvB selon les critères actuels de l'UE.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· 12.7 Autres effets néfastes
· Remarque: Toxique chez les poissons.
· Autres indications écologiques:
· Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP14	Écotoxique

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
· Produit de nettoyage recommandé:
Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 18)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 17)

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· ADR, IMDG, IATA UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR 1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG PAINT, MARINE POLLUTANT
· IATA PAINT

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette 3

· IMDG



· Class 3 Liquides inflammables.
· Label 3

· IATA



· Class 3 Liquides inflammables.
· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C9, aromatiques.
· Marine Pollutant: Non
Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

(suite page 19)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 18)

· No EMS:	F-E,S-E
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E1
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· Remarques:	Exempté dans des récipients jusqu'à 450 litres conformément à l'ADR 2.2.3.1.5
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
· Catégorie SEVESO
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
200 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
500 t
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 20)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 19)

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I – PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II – PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	25-50

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 21)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Numéro de version 35 Révision: 06.05.2026

Nom du produit: Epifanes Multi Marine Primer

(suite de la page 20)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique: Research & Development.**
· **Contact: J.J. van Dijk, tel: +31 297 360678, email: rend@epifanes.nl**
· **Date de la version précédente: 04.05.2026**
· **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· **. Sources.**
ECHA Agence européenne des produits chimiques - http://echa.europa.eu/information-on-chemicals
FDS des matières premières fournies par le producteur/fournisseur.
DNEL/PNEC/toxicité aquatique fournies selon la fiche de données de sécurité du producteur/fournisseur.
· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**